

Strasbourg, 16/09/10

CAHDI (2010) OJ 2 Annoté

**COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

**40^{ème} réunion
Tromsø, Norvège, 16-17 septembre 2010**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

A. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion par le Président, M. Rolf Einar Fife
2. Adoption de l'ordre du jour **CAHDI (2010) OJ 2 prov + annoté**
3. Approbation du rapport de la 39^{ème} réunion **CAHDI (2010) 14 prov**
4. Communication de M. Manuel Lezertua, Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public **CAHDI (2010) Inf 9**
Le Secrétariat informera le Comité des développements survenus au sein du Conseil de l'Europe depuis la 39^{ème} réunion du CAHDI.

B. ACTIVITES DU CAHDI EN COURS

5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI: **CAHDI (2010) 19**
Le CAHDI est invité à prendre note des décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, telles qu'elles apparaissent dans le document CAHDI (2010) 19.
 - Mandat ad hoc pour l'étude du rapport de la Commission de Venise sur les entreprises militaires et de sécurité privées et l'érosion du monopole étatique de l'usage de la force **CAHDI (2010) 15,16 prov & 26; CDL-AD (2009) 038**
Le 21 avril 2010, les Délégués des Ministres ont adopté la décision n°CM/881/21042010, qui donne mandat ad hoc au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) d'étudier les propositions formulées dans le rapport de la Commission de Venise sur les entreprises militaires et de sécurité privées et sur l'érosion du monopole étatique du recours à la force, à la lumière de la Recommandation 1858 (2009) de l'Assemblée parlementaire consacrée au même sujet, et d'en faire rapport.
Le mandat ad hoc donné au CAHDI, expirant le 31 décembre 2010, ainsi que le rapport de la Commission de Venise sur les entreprises militaires et de sécurité privées et sur l'érosion du monopole étatique du recours à la force apparaissent respectivement dans les documents CAHDI (2010) 15 et CDL-AD (2009) 038. Le projet d'avis du Comité, qui a été préparé par le Secrétariat et approuvé par le Président et la Vice-présidente du Comité, apparaît dans le document CAHDI (2010) 16 prov.
La contribution de la Suisse apparaît dans le document CAHDI (2010) 26.
 - Demande de commentaires éventuels du CAHDI sur la Recommandation 1913 (2010) – « La nécessité de prendre des mesures juridiques internationales supplémentaires pour lutter contre la piraterie maritime » **CAHDI (2010) 17 prov**

Les délégations sont priées d'examiner le projet de commentaires proposé par le Secrétariat et approuvé par le Président et la Vice-présidente du Comité (document CAHDI (2010) 17 prov). Il a été convenu avec le Secrétariat du Comité des Ministres que les commentaires du CAHDI puissent être présentés pour le 20 septembre 2010 (date initialement fixée par le Secrétariat du Comité des Ministres - 15 septembre 2010).

- Demande de commentaires éventuels du CAHDI sur la Recommandation 1920 (2010) – « Renforcer l'efficacité du droit des traités du Conseil de l'Europe »

CAHDI (2010) 18 prov & 23

La demande a été transmise pour commentaires éventuels d'ici le 15 octobre 2010. Les délégations sont priées d'examiner le projet de commentaires proposé par le Secrétariat et approuvé par le Président et la Vice-présidente du Comité (document CAHDI (2010) 18 prov). Certains documents du Conseil de l'Europe pertinents pour cette demande sont présentés à titre d'information dans le document CAHDI (2010) 23.

6. L'immunité des Etats et des organisations internationales:

a. Pratique des Etats et jurisprudence

- récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet

CAHDI (2010) Inf 2 rev

Les délégations sont invitées à présenter oralement les développements relatifs à la pratique des Etats concernant les immunités des Etats et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données susmentionnée. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais. Depuis la présentation de l'Union européenne sur sa pratique relative aux litiges dans les pays tiers, lors de la dernière réunion du CAHDI, aucune nouvelle mise à jour n'a été soumise.

- Echange des pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires Etrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales

CAHDI (2010) 6 prov

Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire sur cette question et prie les délégations de fournir leurs réponses au Secrétariat dans les meilleurs délais. Jusqu'à présent, le Secrétariat a reçu les réponses de l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Fédération de Russie, la République Slovaque, la Slovénie, le Canada, le Japon et les Etats-Unis. Ces réponses apparaissent dans le document CAHDI (2010) 6 prov.

b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens

CAHDI (2010) Inf 3 rev

Chaque Etat membre et observateur est invité à signaler sa situation par rapport à la Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens. Depuis la dernière réunion du CAHDI, la Suisse a ratifié et le Japon a accepté la Convention.

7. L'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères:

- a. Questions de portée générale traitées par les Bureaux des Conseillers Juridiques et liées à la rédaction de lois de mise en application du droit international, de litiges internationaux, de règlements pacifiques des différends et autres questions pertinentes traitées par le Conseiller Juridique

La contribution d'Interpol apparaît dans le document CAHDI (2010) 24.

CAHDI (2010) 24

- b. Mise à jour des entrées du site Internet

CAHDI (2010) Inf 10

Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais. Depuis la présentation du Bureau des Affaires Juridiques d'Interpol et la contribution du Canada lors de la dernière réunion du CAHDI, la contribution de la Lituanie a été soumise et publiée dans la base de données.

8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme **CAHDI (2010) 7 prov., 25 & Inf 11 rev**

Depuis les présentations de l'Union européenne et d'Interpol lors de la 39^{ème} réunion du CAHDI, les contributions de la Lituanie ainsi que du Royaume-Uni ont été soumises pour et publiées dans la base de données sur l'application des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme. Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais.

Le CAHDI est également invité à examiner les informations présentées par les délégations en ce qui concerne les affaires qui ont éventuellement été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Jusqu'à présent, le Secrétariat a reçu les réponses de la Belgique, du Danemark, de la France, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Ces réponses apparaissent dans le document CAHDI (2010) 7 prov. La contribution d'Interpol sur sa coopération avec les Nations Unies en ce qui concerne les Comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU apparaît dans le document CAHDI (2010) 25.

9. Adhésion de l'Union Européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) :

a. Informations fournies par :

- - Mme Tonje Meinich, Présidente du Groupe de travail informel du CDDH sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CDDH – UE) **CDDH-UE(2010) 05 & CDDH-UE (2010) 06 Rev**

Le projet de liste de questions à débattre concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que le rapport de réunion de la 1^{ère} réunion de travail du Groupe de travail informel du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH-UE) avec la Commission européenne sont disponibles sous ce point de l'ordre du jour.

- M. Erik Fribergh, Greffier de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CtEDH)
- Mme Sonja Boelaert, Commission européenne, Service juridique, Relations extérieures

b. Election d'un observateur pour représenter le CAHDI au Groupe de travail informel sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CDDH-UE)

La 2^e réunion de travail du CDDH-UE aura lieu à Strasbourg, Conseil de l'Europe, en Salle G01 du bâtiment l'Agora du lundi 20 septembre 2010 (ouverture 9h30) au mercredi 22 septembre 2010 (fin : 13h30).

10. Affaires devant la CEDH impliquant des questions de droit international public

Toutes les délégations sont invitées à faire état des arrêts et décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.

11. Règlement pacifique des différends **CAHDI (2010) 20**

Les délégations sont invitées à examiner le document CAHDI (2010) 20 contenant les informations sur la juridiction de la CIJ eu égard à une sélection de traités et accords internationaux.

12. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux:

- Liste des réserves et déclarations aux traités internationaux susceptibles d'objection **CAHDI (2010) 21 rev + Add prov**

Les délégations sont invitées à examiner les réserves et déclarations susceptibles d'objection aux traités internationaux conclus au sein et en dehors du Conseil de l'Europe (CAHDI (2010) 21 rev). Les délégations sont invitées à présenter en particulier leurs intentions pour la mise à jour du tableau préparé par le Secrétariat (CAHDI (2010) 21 Add). Les informations concernant ces traités peuvent être consultées sur les sites : <http://conventions.coe.int/> et <http://treaties.un.org>.

C. QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

13. Les travaux de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission :

A/65/10

Le rapport de la CDI sur les travaux de sa 62^{ème} session a été gracieusement transmis par le Secrétariat de la CDI. Ce document est disponible sur le site Internet restreint du CAHDI.

- Echange de vues entre la CDI, le Président du CAHDI et le Directeur de la DLAPIL, Genève, 20 juillet 2010
- Commentaires et observations du Conseil de l'Europe sur les projets d'articles de la CDI sur la « Responsabilité des Organisations internationales »

CAHDI (2010) 8 & Inf 7

Suite à l'échange de vues à cet égard lors de la dernière réunion du CAHDI, tenu sur la base du document CAHDI (2010) 8, le Comité sera informé par le Conseiller Juridique du Conseil de l'Europe des développements concernant ce dossier.

14. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire
15. Développements concernant la Cour Pénale Internationale (CPI)
16. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge)
17. Suivi du document du Sommet Mondial 2005 des Nations Unies – Promouvoir l'état de droit au niveau international
18. Lutte contre le terrorisme – Informations sur les travaux entrepris au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres organes internationaux
Les derniers développements au sein du Conseil de l'Europe, notamment ceux concernant la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n°196) seront présentés par le Conseiller Juridique du Conseil de l'Europe.
19. Questions d'actualité relatives au droit international

D. DIVERS

20. Election du Président/de la Présidente et du Vice-président/de la Vice-présidente

CAHDI (2010) 22

Les mandats de M. Rolf Einar Fife (Norvège) et Mme Edwige Belliard (France), respectivement Président et Vice-présidente du CAHDI, expirent fin 2010. Le CAHDI est appelé à élire un/une Président(e) et un/une Vice-président(e) pour une période d'un an expirant le 31 décembre 2011.

21. Date, lieu et ordre du jour de la 41^{ème} réunion du CAHDI

22. Questions diverses

ORDRE PROVISOIRE DES TRAVAUX

15 septembre 2010	
21:00	Cocktail de bienvenue Radisson Blu Hotel
16 septembre 2010	
8:30 – 09:00	Enregistrement pour la réunion
9:00 – 13:00	Points: 1 - 8
13:00 – 14:30	Pause déjeuner
14:30 – 17:30	Points: 9 - 12
18:30	Evénement social
17 septembre 2010	
8:30 – 13:00	Points: 5 (à continuer), 13 - 22
13:00	Fin de la réunion